
LA CR IX

DE SAINT-GILLES

N° 148 Mars 2016

« Vous tous, marchez sous la croix et criez : "Toulouse"
C'est pour la croix que nous avons tout laissé,
pour que Toulouse soit toujours protégée du Ciel »

Raymond de Saint-Gilles

La pénitence de Carême : une chance pour notre âme

La liturgie du Carême nous pousse à la pénitence, qui, après la prière, est le moyen le plus efficace de purifier l'âme de ses fautes passées.

Avant de révéler sa doctrine, Notre-Seigneur fit préparer les âmes par la prédication de saint Jean-Baptiste qui prêchait la nécessité de la pénitence : « Faites pénitence, car le royaume des cieux est proche » (Mat. III, 2). Le Sauveur dit qu'il est venu appeler les pécheurs à la pénitence (« Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs à la pénitence » Luc V, 32) et affirme que la pénitence est nécessaire si nous ne voulons pas périr : « Si vous ne faites pas pénitence, vous périrez tous » Luc XIII, 5.

La pénitence est une question de justice. Par son péché, le pécheur a offensé Dieu et violé ses droits sur nous de sorte qu'il est obligé de réparer cet outrage. La vertu de pénitence va incliner le pécheur à détester son péché et à prendre la ferme résolution de l'éviter à l'avenir et de le réparer. La pénitence comprend donc la contrition, une ferme résolution et la réparation.

L'expérience montre que ce dernier point fait souvent défaut. Peut-être avons-nous tendance à oublier que tout n'est pas réparé parce qu'on regrette et qu'on est déterminé à ne plus le refaire. Ainsi lorsque nous sortons du confessionnal, avec l'absolution sacramentelle qui a sanctionné la contrition de nos péchés accusés, tout n'est pas fini : il reste à accomplir « la pénitence » que le confesseur nous a donnée, c'est-à-dire la réparation, la satisfaction, l'expiation pour l'injustice de nos péchés. De plus, nous savons que tout ce qui est pardonné, mais pas expié, devra l'être un jour ou l'autre.

Nous expions nos péchés par les œuvres de pénitence. À leur sujet, Tanquerey a une considération intéressante, dans son « Précis de Théologie Ascétique et Mystique » : « Ces

œuvres, si pénibles soient-elles, nous paraîtront faciles, si nous avons sans cesse devant les yeux cette pensée : je suis un échappé de l'enfer, un échappé du purgatoire, et, sans la miséricorde divine, je serais déjà à y subir le châtement que j'ai trop bien mérité ; donc il n'y a rien de trop humiliant, rien de trop crucifiant pour moi. »

La première œuvre de pénitence est l'acceptation des croix que la Providence nous envoie. Le concile de Trente enseigne que c'est une grande preuve de l'amour de Dieu pour nous que de vouloir bien agréer comme satisfaction pour nos péchés la patience avec laquelle nous acceptons tous les maux temporels qu'il nous inflige.

Ensuite, nous devons accomplir fidèlement nos devoirs d'état en esprit de pénitence et de réparation.

Enfin, le Carême est le temps de la pratique spéciale de deux œuvres de pénitence : le jeûne et l'aumône. Le jeûne est une pratique de deuil et de pénitence. Aussi les Apôtres ne jeûnent pas tant que l'Époux est avec eux, mais ils jeûneront quand il ne sera plus là (Mat. IX, 14-15). Notre-Seigneur enseigne à ses apôtres que certains démons ne se chassent que par le jeûne et la prière (Mat. XVII, 20). Fidèle à ces enseignements, l'Église a institué le jeûne du Carême, des Vigiles et des Quatre-Temps pour donner aux fidèles l'occasion d'expier leurs fautes. Beaucoup de péchés viennent en effet directement ou indirectement de la sensualité, des excès dans le boire et le manger, et rien n'est plus efficace pour les réparer que la privation de nourriture qui va à la racine du mal en mortifiant l'amour du plaisir sensuel.

Quant à l'aumône, elle trouve une bonne manière de se réaliser... dans le denier du culte.

Abbé Joël Malassagne

EUTHANASIÉE COMME UN ANIMAL DE COMPAGNIE QU'ON SOULAGE D'UNE PIQÛRE

Qui arrêtera la barbarie des temps ambiants ! En Belgique : en avril 2010, Tinne Nys avait 38 ans. Après une séparation douloureuse, elle perd goût à la vie et demande alors, et obtient, l'euthanasie pour souffrance psychique irréversible. Deux mois avant sa mort, elle passe de nouveaux tests qui diagnostiquent soudain un autisme, mais la procédure d'euthanasie suit son cours quand même, car les médecins ne proposent aucune forme de traitement...

Selon la famille, le médecin qui a pratiqué l'injection était particulièrement nonchalant: « *Il a pris l'exemple d'un animal de compagnie aimé qu'on soulage par une piqûre ; en plus, il n'avait pas le matériel nécessaire pour l'injection, le baxter était posé sur le fauteuil, il est tombé sur le visage de Tinne quand elle est morte. Le médecin a demandé à notre père de tenir l'aiguille dans son bras, car il avait oublié les sparadraps. Et quand elle est morte, il a demandé à nos parents s'ils voulaient contrôler l'arrêt du cœur avec le stéthoscope.* » Comme un animal de compagnie qu'on soulage par une piqûre !

LE CLUB DES CINQ NE VA PLUS À LA MESSE

Dans sa réécriture des aventures du Club des Cinq, les éditions Hachette ont remplacé une scène où les enfants vont à la messe par une scène où ils vont au marché ! Leur dieu c'est leur ventre.

PIE IX ET SAINT JOSEPH *Le mois de mars est consacré à saint Joseph. Il serait bon d'ajouter chaque jour à nos prières habituelles les litanies de saint Joseph. Saint Joseph est patron de la vie intérieure et de la bonne mort, il est aussi patron de l'Église universelle. C'est Le 8 décembre 1870, que Pie IX déclare officiellement saint Joseph Patron de l'Église universelle :*

De même que Dieu établit le Patriarche Joseph, fils de Jacob, gouverneur de toute l'Égypte, pour assurer au peuple le froment nécessaire à la vie, ainsi, lorsque furent accomplis les temps où l'Éternel allait envoyer sur la terre son Fils unique, pour racheter le monde, il choisit un autre Joseph dont le premier était la figure ; il l'établit seigneur et prince de sa maison et de ses biens ; il commit à sa garde ses plus riches trésors. En effet, Joseph épousa l'Immaculée Vierge Marie, de laquelle, par la vertu du Saint-Esprit, est né Jésus-Christ, qui voulut aux yeux de tous passer

pour le fils de Joseph et daigna lui être soumis. Celui que tant de prophètes et de rois avaient souhaité voir, non seulement Joseph le vit, mais il conversa avec lui, il le pressa dans les bras d'une paternelle tendresse, il le couvrit de baisers ; avec un soin jaloux et une sollicitude sans égale, il nourrit Celui que les fidèles devaient manger comme le pain de l'éternelle vie.

En raison de cette dignité sublime, à laquelle Dieu éleva son très fidèle serviteur, toujours l'Église a exalté et honoré saint Joseph d'un culte exceptionnel, quoique inférieur à celui qu'elle rend à la Mère de Dieu ; toujours, dans les heures critiques, elle a imploré son assistance. Or, dans les temps si tristes que nous traversons, quand l'Église elle-même, poursuivie de tous côtés par ses ennemis, est accablée de si grandes calamités que les impies se persuadent déjà qu'il est enfin venu le temps où les portes de l'enfer prévaudront contre elle, les vénérables Pasteurs de l'Univers catholique, en leur nom et au nom des fidèles confiés à leur sollicitude, ont humblement prié le Souverain Pontife qu'il daignât déclarer saint Joseph Patron de l'Église universelle. Ces prières ayant été renouvelées plus vives et plus instantes durant le saint Concile du Vatican, Notre Saint-Père Pie IX, profondément ému par l'état si lamentable des choses présentes et voulant se mettre, lui et tous les fidèles, sous le très puissant patronage du saint patriarche Joseph, a daigné se rendre aux vœux de tant de vénérables Pontifes. C'est pourquoi il déclare solennellement saint Joseph Patron de l'Église catholique. Sa Sainteté ordonne en même temps que la fête du saint, fixée au 19 mars, soit désormais célébrée sous le rite double de première classe, sans octave toutefois, à cause du saint Carême. Elle a voulu en outre que la présente déclaration fût faite par décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en ce jour consacré à la Vierge Immaculée, Mère de Dieu, épouse du très chaste Joseph, et que ce décret ait force de loi, nonobstant toute opposition ou disposition contraire.

LA CITATION DU MOIS « *Seigneur mon Dieu, donnez à mon cœur de vous désirer ; en vous désirant, de vous chercher ; en vous cherchant, de vous trouver ; en vous trouvant, de vous aimer ; et en vous aimant, de racheter mes fautes ; et une fois rachetées, de ne plus les commettre.* »

Saint Anselme (1033-1109), oratio X

ÉPHÉMÉRIDES DE MARS 2016

MOIS CONSACRÉ À SAINT JOSEPH

	Notre-Dame du Férétra TOULOUSE	Prieuré St Dominique GRAGNAGUE	École St Jean Bosco TOULOUSE	Cours Notre-Dame de l'Assomption MONTAUBAN
mardi 1^{er} mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	7h15 : messe basse
mercredi 2 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			7h15 : messe basse
jeudi 3 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		17h00 : messe basse	11h15 : messe basse
vendredi 4 mars de la férie, mém. St Casimir <i>1^{er} vendredi du mois</i>	17h30 : Heure Sainte et confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	7h15 : messe basse
samedi 5 mars de la férie <i>1^{er} samedi du mois</i>	15h00 : permanence du prêtre (abbé Fernandez) 17h00 : office du Rosaire 17h30 : messe basse			8h00 : messe basse
dimanche 6 mars 4 ^{ème} dimanche de Carême	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			9h30 : confessions 10h00 : messe chantée
lundi 7 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		7h15 : messe basse	11h00 : messe chantée
mardi 8 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	7h15 : messe basse
mercredi 9 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			7h15 : messe basse
jeudi 10 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		17h00 : messe basse	11h15 : messe basse
vendredi 11 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe chantée		11h15 : messe basse	7h15 : messe basse
samedi 12 mars de la férie	15h00 : permanence du prêtre (abbé Malassagne) 18h30 : messe basse			8h00 : messe basse
dimanche 13 mars Dimanche de la Passion	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			9h30 : confessions 10h00 : messe chantée
lundi 14 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		7h15 : messe basse	18h30 : messe basse
mardi 15 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	7h15 : messe basse
mercredi 16 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			7h15 : messe basse
jeudi 17 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		17h00 : messe basse	11h15 : messe basse
vendredi 18 mars de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	7h15 : messe basse
samedi 19 mars Saint Joseph, Époux de la Sainte Vierge et Patron de l'Église universelle	15h00 : permanence du prêtre (abbé Fernandez) 18h30 : messe chantée			8h00 : messe chantée
dimanche 20 mars Dimanche des Rameaux	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			9h30 : confessions 10h00 : messe basse
lundi 21 mars Lundi Saint	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		7h15 : messe basse	18h30 : messe basse
mardi 22 mars Mardi Saint	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	7h15 : messe basse

mercredi 23 mars Mercredi Saint	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			7h15 : messe basse
OFFICES DE LA SEMAINE SAINTE				
jeudi 24 mars Jeudi Saint	9h30 : Office des Ténèbres 17h30 : confessions 18h30 : messe Vespérale , suivie de l'adoration jusqu'à minuit.			16h00 : messe Vespérale , suivie de l'adoration jusqu'à Minuit.
vendredi 25 mars Vendredi Saint	9h30 : Office des Ténèbres 15h : chemin de Croix 16h à 18h : confessions 18h : Fonction liturgique avec chant de la Passion selon St Jean			14h30 : Chemin de Croix , suivi de la Fonction liturgique
samedi 26 mars Samedi Saint	9h30 : Office des Ténèbres 21h à 22h : confessions 22h : Vigile Pascale suivie de la Messe de la Résurrection.			22h00 : Vigile Pascale
dimanche 27 mars Dimanche de Pâques Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ	Pas de messe à 8h00 9h00 : messe basse 10h30 : grand'Messe de Pâques			9h30 : confessions 10h00 : messe chantée
lundi 28 mars Lundi de Pâques	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			18h30 : messe basse
mardi 29 mars Mardi de Pâques	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			8h00 : messe basse
mercredi 30 mars Mercredi de Pâques	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			8h00 : messe basse
jeudi 31 mars Jeudi de Pâques	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			8h00 : messe basse
vendredi 1^{er} avril Vendredi de Pâques <i>1^{er} vendredi du mois</i>	17h30 : Heure Sainte et confessions 18h30 : messe basse			8h00 : messe basse
samedi 2 avril Samedi in Albis <i>1^{er} samedi du mois</i>	15h00 : permanence du prêtre (abbé Malassagne) 17h00 : office du Rosaire 17h30 : messe basse			8h00 : messe basse
dimanche 3 avril Dimanche in Albis (de Quasimodo) - Octave de Pâques	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			9h30 : confessions 10h00 : messe chantée

Carnet paroissial

Baptême : Julian FERRERES, le 6 février au
Férétra

Samedi 12 mars 2016 :
Récollecion des tertiaires
de la FSSPX de 10h à 16h
à l'école Saint-Jean Bosco

Samedi 19 mars 2016 :
Pèlerinage du doyenné à
Notre-Dame de Marseille

Mercredi 16 mars 2016
à 20h30 au prieuré :
Vatican II pour les nuls

Prieuré saint Dominique
2245 av. des Platanes
31380 GRAGNAGUE
tél. : 05 61 74 27 93

Chapelle N.D. du Férétra
Place saint Roch
31400 TOULOUSE
tél. : 05 61 55 42 88

Cours N.D. de l'Assomption
93, av. Marceau Hamecher
82000 MONTAUBAN
tél. : 05 63 91 27 61

École Saint-Jean Bosco
14 rue des Artistes
31200 TOULOUSE
tél. : 05 61 57 32 50